

Lettre Patente
 Pour Lataxation Du Sieur
 Gaultier general des monnoies

Du 2^e May 1422.

Charles par la grace de
 Dieu Roy de France nos amies
 feultes Conseillers les Tresoriers et
 generaux gouverneurs de toutes nos
 finances Salut et Dilection S'avoit
 vous faisons que pour le Voyage
 que faisons faire presentement
 par notre amé et feal vaillant
 Robert Gaultier general maistre
 de nos monnoies en notre pays de
 picardie pour visiter nos
 monnoies de Courmay Arceus et
 Sain Quentin et ailleurs les changeurs
 et marchans de plusieurs bonnes

Welles de nostre Dix pays nous
par lauduis et Deliberation de nostre
grand conseil nous luy auons les
tanxé et tanxons par les presentes
la somme de soixante sols tournois
pour chaunqz vous quil vaquera
au dit Voyage outre et par dessus
les gages ordinaires quil prend
accuse dudit office si vous
mandons commendons et expriment
Enjoignons que par nostre ame
andry d'hermon Changeur de
notre tresor a Paris vous luy
faictes faire prendre payement
pour quarante sous des deniers
de nostre dette financer et par
rapportam avec les dites presentes
quittances dudit Maistre Robert
deuy quil auera receu pour ledit
prez nous voulons tout ce que ainsi
luy auera esté payé estre allowé en
comptes et rabattu de la recette

J'udir Changeurs et avec e luy faites
 payer par ledit changeur tout
 ce quil affermeu pareillemens
 avoir payé pour Messageries
 Serens aydes ou conduits don il
 aura en affaire en faisant sa
 commission en vendant audit
 changeur les quittances de ceux
 ayui il avec payé ledit argent
 sans autres certifications ou
 mandemens e en outre Voulons
 e vous mandons que après lors
 retour J'udir Voyage vous le
 faites entierement content e
 e payer audit taux de Surplus
 quiluy sera deu outre ce que
 dessus ledit payer a luy fait pour
 les Townes quil avec. Vaeurs
 en Haluy Voyage lequel
 payement nous Voulons pareillemens
 estre alloué e compté e rabattu
 de la recette d'udir changeur par

se rapportant avec les présentes
quittances Juridic Maître Robert
contenant Astreccion en sa conscience
Des Gouvernés quil avent vacqué
au dit voyage, et ausy de ce quil
avec voyage au dit Maistre Robert
pour les seyns et mes aigies que des
conduits et autres frais de sus dits
se rapportant les quittances
seulement comme dit en par nos
amis et feultx. que de nos comptes
a Paris aux quels nous mandons
que ainsi se faren sans contredic
a Paris le second Jour de May
L'an de grace Mille quatre cent
vingt deux. et de notre regne le
quarante deuxieme par le Roy
a revelation du grand conseil, Bourdes. /